

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

Date de la convocation : 23/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DACMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier**PROCURATIONS :** Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 13****DELIBERATION N° 4****CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – FILIERE ADMINISTRATIVE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en raison du départ d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet à 35 heures par semaine, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1er novembre 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2024.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Rédacteur - ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget.

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

3 0 SEP. 2024

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 3 0 SEP. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 3 0 SEP. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 63, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.